

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 17 (1909)
Heft: 1

Artikel: Chillon
Autor: Montet, A. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-16621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHILLON¹

A l'occasion d'un de ses voyages en zigzag, fait autour du lac Léman avec ses jeunes élèves, en l'année 1841, et pendant lequel il visita Chillon, Rodolphe Töpffer écrivait au sujet de ce château, dans la relation qu'il publia, les réflexions suivantes : « Que jamais cette demeure ne tombe, que » jamais cette fleur de notre lac, brisée par les vagues, ne » disparaisse sous les flots ; il est des ruines si chères qu'il » faut étayer leur décrépitude et, à force de soins, les » contraindre à vivre. »

M. Næf a choisi ce pieux souhait, si poétiquement exprimé, pour en faire le mot d'introduction du nouvel ouvrage qu'il vient de faire paraître sur l'antique château et qu'il a dédié à la fois « au peuple vaudois, à son gouvernement, à l'association *Pro Chillone*, ainsi qu'à tous ceux qui comprennent la valeur de Chillon et qui s'intéressent à sa restauration conservatrice ».

Plus que tout autre le savant archéologue avait le droit de rappeler cette citation de Töpffer, puisque c'est lui seul qui a réalisé avec un plein succès le vœu qui y est contenu. Grâce à ses soins persévérants et habiles, l'ancienne résidence des princes savoisiens, qui, à la vérité, n'était point encore décrépite, a été non seulement rétablie dans un état excellent, mais aussi de manière à laisser découvrir quel en a été le plan primitif et les modifications que ce plan a subi pendant le cours des siècles. Le résultat précieux de ces remarquables découvertes a déjà fait l'objet de plusieurs importantes monographies, mises au jour par M. Næf avant celle dont il est question ici. Aucune d'entre elles n'atteint cependant sa grande valeur et son étendue. Sous tous les

(¹) Albert Næf, *Chillon*, tome 1^{er} *La camera Domini*, Genève, Fréd. Boissonnas & Cie, éditeurs, 1908, gr. in-4°.

rapports elle nous paraît être une publication bien réussie. Si l'on considère en premier lieu la forme bibliographique de l'ouvrage, il se présente comme un fort volume, imprimé avec de beaux et grands caractères sur un papier d'excellente qualité, richement illustré par des photographies superbes, originales et inédites, prises par M. Gollhard, un collaborateur distingué de l'atelier Boissonnas, par de nombreuses autres phototypies ainsi que par plusieurs clichés topographiques, d'après les dessins de MM. O. Schmid, F. Cornaz, E. Correvon et J. Morand. Broché dans une couverture en papier parchemin, à la fois simple et élégante, encadrée par une bordure ouvragée imitant le métal (les exemplaires reliés en toile sont bordés en étain), il offre sur le plat initial le mot Chillon en grandes lettres gothiques, surmontant l'écusson de Savoie colorié, d'après un modèle employé sous le règne des premiers comtes. Au verso figurent les armes du Chablais, aussi en couleur, brochant sur une banderole circulaire portant le nom de cette province. Sur le dos sont inscrits les noms de l'auteur et de l'éditeur, séparés par un lacs d'amour vertical et par le titre de l'ouvrage, comme suit : *Chillon, T^e I^{er}, La camera Domini*.

Ce n'est pas, en effet, de l'histoire générale du château que traite ce premier volume. Il est consacré uniquement à l'une de ses parties ; il est vrai, l'une des principales et des plus intéressantes, pour les spécialistes comme pour le public : « *La camera Domini* », c'est-à-dire la chambre à coucher des comtes, puis des ducs de Savoie, lorsque ceux-ci venaient à Chillon. Quoique ce volume fasse à lui seul un tout indépendant, il sera très probablement suivi plus tard de plusieurs autres, de même format, destinés à faire avec lui une monographie complète du château. La description historique et archéologique de l'ensemble de ses bâtiments est réservée pour le tome second. On s'étonnera très vraisemblablement que M. Næf n'ait pas commencé son étude par

elle, mais cela tient à ce que l'auteur a regardé comme son premier devoir de publier tout d'abord des recherches, dont le début remontait à son arrivée à Chillon.

Une préface fort bien écrite, œuvre de M. Henri de Geymuller, est placée en tête de l'ouvrage et présente celui-ci aux lecteurs. L'éminent architecte d'art de Baden-Baden y débute en faisant modestement savoir que c'eût été plutôt la tâche de M. le professeur Rahn, de Zurich, d'entreprendre cette préface, vu que ce savant avait été l'auteur de la première notice architecturale sur Chillon. S'il a été chargé lui-même de sa rédaction, c'est principalement parce qu'en sa qualité de secrétaire de la commission technique pour la restauration du château, il lui était plus facile d'expliquer les rapports que cette commission a eus dans ce but avec M. Næf, de montrer aussi la part que chacun a prise dans cette restauration. Nous ne doutons pas que M. Rahn ne se fût brillamment acquitté de sa préface, toutefois constatons que M. de Geymuller n'a pas eu la plume moins heureuse. Il eût été difficile de l'écrire avec plus de conscience et plus d'intérêt. Il y donne, entre autres, un rapide résumé des travaux de restauration de Chillon depuis le 27 octobre 1890, jour où l'initiative de M. Eugène Ruffy, alors membre du Conseil d'Etat, provoqua la création d'une commission technique pour en surveiller l'exécution. Mais, après sa seconde séance, cette commission entra dans une période d'inaction assez longue. Dès l'automne 1892 M. Albert Næf entreprit au château des recherches personnelles, il en fit la matière d'un rapport au Département de l'instruction publique et attira ainsi sur lui l'attention du Conseil d'Etat. Au printemps de 1894, cette autorité lui confia le soin de reconstituer théoriquement et de relever les peintures de la chambre du duc. Il entra dans la commission technique le 16 octobre 1895 en qualité de délégué permanent. Sa nomination y devint, on peut le

dire, un heureux événement, car il lui imprima dès son entrée un regain de vie, qui ne s'est pas ralenti jusqu'à ce jour. Le Conseil d'Etat chargea M. Næf des relevés et de l'exploration archéologique de tout l'édifice et l'appela, le 12 juillet 1897, au poste d'architecte du château. A la fois très versé dans les devoirs de cette profession et archéologue d'une grande prudence, le nouvel architecte était bien l'homme qu'il fallait pour diriger l'œuvre de Chillon.

Grâce à beaucoup d'activité, de patience et de persévérance, il a accompli un immense travail, soumettant chaque partie de l'antique forteresse à un scrupuleux examen, détruisant, comparant, jugeant et finalement reconstituant, si cela était indispensable, là où le style avait été altéré. Sur chaque question il s'entourait de l'opinion de ses collègues comme aussi des lumières que des documents écrits anciens, tels que les comptes des châtelains, pouvaient offrir. La méthode rationnelle dont M. Næf a fait usage dans la reconstitution du vieux castel, de même que les résultats, uniques dans notre pays tout au moins, qu'il a obtenus par elle sont très appréciés non seulement en Suisse mais aussi à l'étranger, où ils ont valu à leur auteur d'honorables distinctions.

D'après le mémoire de M. Næf la *camera Domini* doit être identifiée avec la salle qui occupe le premier étage de la tour intérieure, qui ferme du côté nord la plus haute cour de Chillon. La tour elle-même doit être passablement plus ancienne que l'année 1260 où les comptes de construction mentionnent d'importantes modifications, faites dans ses murs, comme à peu près terminées. Elle figure dans ces comptes sous le nom de tour d'Alinge, sans que l'on sache pour quel motif. Comme on le voit par les mêmes comptes, Pierre II de Savoie y fit placer sa chambre à coucher (en latin, *camera Domini* « *comitis* ») entre les années 1257 et 1260. Fait qui ne changea toutefois pas le nom de la tour avant le commencement du xv^e siècle, car ce n'est que

depuis le règne du duc Amédée VIII qu'on l'appela dans les actes la « tour du duc ». A l'origine, longtemps avant le XIII^e siècle, la tour d'Alinge se trouvait isolée à l'extrémité nord de la muraille d'enceinte, ne touchant du côté d'ouest que l'angle d'un très ancien bâtiment, qui fut à cette époque modifié. Une prolongation de ce bâtiment, contemporaine de la construction de la *camera Domini*, le relia tout d'abord, encore du temps du comte Pierre, à la face occidentale de la tour d'Alinge, tandis qu'un mur de défense fut érigé tout autour du bord du rocher. Les vides entre l'ancienne enceinte et la nouvelle, où avait jusqu'alors existé un raide glacis en maçonnerie, furent comblés et aplanis dans la suite pour former, au fur et à mesure des besoins, l'assiette des constructions qui les remplirent au XIV^e siècle.

Comme les principales transformations des bâtiments qui furent construits autour de la *camera Domini* ont exercé une influence, encore visible aujourd'hui, sur plusieurs des modifications qu'elle a elle-même subies, M. Næf a jugé nécessaire d'en faire l'étude sommaire dans un chapitre qui précède ceux qu'il consacre à cette salle. Il se réserve de compléter cette étude dans les volumes qui suivront. Nous faisons donc avec lui une tournée d'exploration rapide dans les deux bâtiments à l'est de la tour d'Alinge, dont les niveaux d'étage ne correspondaient point avec les siens et qui ne communiquaient avec elle que par le moyen d'un escalier à vis, partant de celui de ces bâtiments qui était le plus lointain, la chapelle du château, pour arriver par un étroit couloir à la chambre du duc. Le bâtiment le plus proche, le *pelium*, sorte d'atelier des gens du comte, avait nécessité, lorsqu'on le construisit, la cancellation d'une porte de la *camera Domini*. Il en fut de même pour ce qui concerne une fenêtre de cette chambre lorsqu'on construisit au XIV^e siècle le bâtiment situé au nord de la tour, pour y loger des hôtes de haut rang. A l'occident, le bâtiment des

latrines, date du temps de Pierre II. Depuis la porte en tiers point de la *camera Domini* on y arrivait par un couloir qui longeait la chambre à coucher du bâtiment contigu au midi. Porte et couloir furent supprimés lors des réparations de 1336 et cette chambre à coucher, agrandie, devint la garde-robe du comte. (On l'a nommé à tort au XIX^e siècle « chambre de la duchesse »). Trois portes, sur plan triangulaire, relient désormais la *camera Domini*, la garde-robe, qui y était attachée et la grande salle supérieure, aujourd'hui dite salle des chevaliers. Au-dessous de ces deux derniers locaux qui ont été créés par le comte Pierre II dans l'ancien corps de logis au sud-ouest de la tour d'Alingé, au même niveau que la *camera Domini*, se trouvent, à la hauteur du niveau de la cour, la salle de justice, puis, au nord, une pièce adjacente qui fut pendant un temps en communication avec l'appartement du comte par une issue et un escalier, murés dans la suite. L'usage auquel elle fut destinée sous le régime bernois lui a fait donner le nom de salle de torture. Plus bas que la cour les souterrains voûtés, datant du règne de Pierre II, ont remplacé des sous-sols antérieurs.

Passant ensuite à la description de la *camera Domini* elle-même, M. Næf essaie de reconstituer, d'après les vestiges qui y restent encore de la construction ordonnée par le comte Pierre II, et qu'il a pu reconnaître par différentes notes des comptes des châtelains, l'aspect et la distribution de cette chambre à coucher après sa création. Aidé par ces sources sûres et précises il peut le faire presque sans aucune hypothèse. Le plancher de la salle était en plâtre coulé, ses parois couvertes d'une décoration carrelée dont on retrouve encore les couleurs au-dessus du plafond actuel; l'ancien plafond devait ressembler à celui de la salle dite « de la torture ». La fenêtre et la cheminée étaient, l'une percée dans la muraille nord, l'autre adossée contre la paroi sud de la chambre. Dans une série de chapitres intéressants et instructifs

qui forment la majeure partie de l'ouvrage, M. Næf décrit fort en détail la remarquable et complète restauration de la *camera Domini* que fit entreprendre dès 1336 le comte Aymon de Savoie. Le texte des comptes indique quels furent ces travaux. On peut par eux se convaincre que la presque totalité des réparations qui furent exécutées alors dans cette pièce sont encore existantes de nos jours. Grâce au peu d'emploi que l'on en a fait pendant fort longtemps, cette chambre a beaucoup moins souffert de détériorations que les autres. Cela ne veut pas dire que ses précieux souvenirs du xiv^e siècle nous soient parvenus en bon état de conservation, mais au moins sont-ils là, on peut les voir, les identifier et prendre des mesures pour leur maintien futur. C'était d'abord la pose d'une grande fenêtre percée dans le mur sud du côté de la cour, presque vis-à-vis de l'ancienne, que l'on mura, et ornée d'une belle croisée, sculptée contre cette cour. Puis le transfert de la cheminée au coin nord-est de la chambre, qui est aussi prouvé par les vestiges restant encore de l'ancienne hotte, par le trou fermé de l'ancien canal et aussi par quelques pièces de la vieille cheminée, réemployées dans la nouvelle et présentant des traces de leur couleur primitive. Un plancher remplaça désormais le sol en plâtre. Une porte à l'angle sud-est de la salle s'ouvrit contre l'escalier à vis déjà cité, établissant avec le logement voisin une communication moins directe que la vieille porte occidentale, en même temps supprimée. M. Næf a relevé au-dessous des marches de cet escalier à vis quelque graffiti au charbon représentant des casques, des armoiries, un faucon, etc., lesquels semblent devoir remonter à cette époque. La porte en tiers point du xiii^e siècle fit place à une autre, située plus au nord, sur un plan triangulaire avec celle de la grande salle supérieure et celle de la garde-robe. Enfin, une grande partie de la poutraison qui soutenait l'aire de plâtre et toute celle du plafond de la *camera Domini*

furent remises à neuf. Le nouveau plafond, divisé par des sommiers en trois travées, fut modifié « en manière de voûtes » avec des caissons intermédiaires.

Toutes ces réparations étaient presque achevées le 6 janvier 1338. Il ne restait plus à faire que le mobilier et les peintures. Cependant on en retarda l'exécution jusqu'à l'an 1341 où le peintre Johannes de Grandson fut chargé d'entreprendre la décoration des murs. Comme c'était depuis longtemps l'usage de couvrir par des tapis précieux, qui suivaient le souverain dans ses voyages, la simple décoration des demeures où il s'arrêtait, le comte voulut sans doute qu'à Chillon cet inconvénient lui fût épargné. Les fresques qu'il fit peindre à l'œuf sur les parois de la *camera Domini* devaient remplacer ces tentures mobiles. Jean de Grandson chercha à imiter leur aspect. Le comte Aymon mourut avant qu'elles fussent terminées; son successeur Amédée VI fit continuer l'œuvre. Nous ne décrivons pas ces peintures de prix, les plus rares et les plus curieuses de notre contrée, renvoyant à l'ouvrage de M. Næf pour les découvertes si riches qu'il a faites à leur sujet. Cette partie de son beau mémoire est assurément celle qui plaira le plus. Sur le mobilier de la pièce il n'existe aucun renseignement, on en est réduit à des hypothèses d'après des textes, des vignettes ou bien des bas-reliefs.

Dans son enfance le comte Amédée VI vint à plusieurs reprises faire des séjours de quelque durée à Chillon; plus âgé il ne s'y arrêta guère qu'en passant. Aucun de ses successeurs ne visita plus ce château, si ce n'est le duc Amédée VIII qui y passa d'abord en 1436 puis y revint six ans après, revêtu de la dignité papale sous le nom de Félix V, pour y voir, sans doute achevées, quelques réparations dont il avait ordonné l'exécution, entre autres l'installation d'un tambour devant la porte de la *camera Domini*. Cette chambre, fermée d'ordinaire dans les derniers temps du régime

savoisien comme aussi pendant une grande partie de la domination bernoise, resta un local bien entretenu où logeaient les personnes de marque, envoyées parfois au château. Mais les peintures de ses parois avaient pâli, très probablement, c'est pourquoi le peintre André Stoss dut les recouvrir d'un badigeon blanc, en 1587. Sur la hotte de la cheminée il mit les armoiries de Berne. Lorsque la chambre du duc devint un arsenal en 1752, les rayons que l'on y établit et dont on voit encore aujourd'hui la trace, firent avec le matériel, placé au-dessus contre deux des murs, tomber de ceux-ci à diverses places le badigeon et la peinture. A partir de la révolution vaudoise, cette chambre resta vide et fut montrée aux visiteurs par un cicerone sans doute fantaisiste. Les erreurs qui existent dans la description que Victor Hugo a fait d'elle peuvent, pour une grande part, provenir de ses récits. Par les soins de M. Næf et de la Commission technique une exploration consciencieuse a exclu de son intérieur tout ce qui n'offrait pas d'intérêt. Semblera-t-il dorénavant possible de restaurer cette chambre historique sans lui enlever tout ou partie des empreintes que lui ont laissées une longue série de siècles, sans la priver de ce cachet d'authenticité qui constitue son charme et sa valeur ? Telle est la grave question que l'auteur se pose dans le chapitre final du volume. Et après l'avoir examiné sous toutes ses faces il la résout en prouvant que, même dans les meilleures conditions, cette restauration ne se présentera que comme un « à peu près », pour lequel on sera obligé de détruire nombre de documents originaux, authentiques, d'époques diverses, pour les remplacer par l'interprétation moderne d'une seule époque disparue. Or, dans un cas pareil on ne peut envisager qu'une seule perspective : la conservation de l'état actuel, tout particulièrement pour ce qui concerne les peintures, en se bornant à les nettoyer prudemment et à fixer leurs couleurs. Pour ce qui a trait à la menuiserie la nécessité fera loi s'il

faut garder ce qui n'est pas dans le style ou imiter ce dernier par du neuf, mais là où on placera des fac-simile ils devront être marqués et datés. Les meubles pourront être ou originaux ou fac-simile marqués et datés. L'ancienne aire de plâtre du xiv^e siècle paraît préférable à M. Næf qu'un plancher imitation du xv^e siècle.

Livre de salon comme de bibliothèque, très intéressant et très instructif pour le public qui connaît Chillon, guide précieux pour l'historien-archéologue en général, auquel il montre une marche à suivre nouvelle et logique dans l'exploration de vieux bâtiments, le beau volume de M. Albert Næf peut aussi offrir des indications d'une haute valeur à l'architecte d'art chargé de rétablir un château dans l'un ou l'autre de ses styles anciens. C'est ainsi que l'architecte qui restaure le château de Hohkönigsburg en Alsace, M. Bodo Ebhardt, a attiré sur les recherches de l'auteur l'attention de l'empereur Guillaume II, qui s'est fait présenter récemment par M. Næf les plans et les dessins de Chillon afin d'en prendre les motifs architecturaux qui pouvaient convenir à cette reconstruction.

A. DE MONTET.

CARACTÈRES ET MŒURS SUISSES

D'AUTREFOIS¹

Dépeindre la Suisse, c'est décrire la diversité même. Sur aucun point du globe la nature et l'homme n'ont davantage accumulé les contrastes. Un vieux chant populaire dit qu'elle est « riante ainsi que le ciel d'Italie, sévère ainsi que les glaces du nord ». Il n'est pas besoin de parcourir longtemps

¹ Faite de glanures récoltées dans nos vieux livres, cette causerie, donnée à Lausanne sous forme de conférences, n'a pas de grandes prétentions historiques. Nous ne la publions que pour satisfaire à un désir très souvent exprimé par nos auditeurs.